

rêver d'éducation permanente tout en vivant d'éducation des adultes

par Hubert Fortin
et Louise Godbout Lemieux

La lecture du Livre blanc, tout en nous permettant de rêver d'éducation permanente, de service à la collectivité et d'ouverture sur le milieu, nous ramène brutalement à la réalité de l'éducation des adultes, du cégep boîte à cours, de l'importance du diplôme et de la place qu'on accorde aux statistiques de clientèle pour évaluer le secteur d'éducation des adultes.

Nous verrons ici comment le livre blanc, même s'il le fait avec prudence, apporte des énoncés de principe intéressants sur l'éducation permanente, comment déjà, lorsqu'il en parle plus concrètement, le champ semble se restreindre et comment enfin, au niveau de l'opérationnalisation, on ne retrouve rien des belles orientations annoncées.

Le ministère de l'Éducation reconnaît qu'il doit prendre des décisions concernant l'éducation permanente, mais une fois de plus, il reporte à plus tard ces décisions, alléguant que des études sont en cours et qu'il convient d'en attendre les conclusions avant de prendre les orientations nécessaires. Il en est de même pour l'idée de service à la collectivité qui « mérite d'être approfondie davantage » (p.75). Cette habile introduction justifie par la suite le ministère d'avancer généreusement des grands principes fascinants, sans se mouiller au niveau des applications qu'on doit en faire.

Par exemple, selon le Livre blanc, « il sera primordial de reconnaître comme un droit, et non comme un privilège, cette accessibilité aux ressources des cégeps : ils constituent un bien public et le gouvernement a l'intention de tirer toutes les conséquences de ce fait » (p. 95). À remarquer que ce n'est là qu'une déclaration d'intention qui, en plus, est renforcée par l'emploi du verbe être au futur.

« L'éducation permanente vise précisément à rendre chacun, individuellement et collectivement, maître de son avenir grâce aux ressources éducatives de son milieu » (p. 92). Et, toujours selon le Livre blanc, il appartient au cégep, à cause de sa structure juridique et de son insertion dans le milieu, d'assumer le leadership nécessaire pour instaurer cette cité éducative. De plus, « serait aussi réaffirmé (décidément, le choix du temps des verbes est inquiétant!) cet aspect majeur de la mission des cégeps : être, dans leur communauté respective, des centres de rassemblement, de rayonnement et de ressourcement éducatif, des ferments d'enrichissement socio-culturel » (p. 92).

Enfin, le gouvernement, tout en admettant que les réalisations sur ce terrain ont été jusqu'ici modestes, « se propose (toujours la même prudence!) d'encourager les cégeps à développer leurs services généraux à la collectivité » (p. 93).

De façon plus concrète, le Livre blanc souligne bien quelques expériences intéressantes (ciné-club, service de rapports d'impôts...), mais il se garde bien de citer le cas des cégeps qui ont décidé de dépasser l'expérimentation ponctuelle en mettant sur pied des structures

permanentes de services à la collectivité ; c'est le cas, chez nous (au Cégep de Limoilou), des services de formation sur mesure et d'éducation populaire.

Le Livre blanc utilise des raccourcis inquiétants lorsqu'il avance, après avoir énuméré les différentes catégories d'adultes qui utilisent les cégeps, qu'« il ne s'agit plus dès lors d'éducation des adultes mais d'éducation permanente » (p. 160), comme si l'éducation permanente pouvait être ramenée à la seule dimension de la clientèle. La présence de citoyens de tous âges au cégep ne suffit pas à elle seule pour qu'on puisse parler d'éducation permanente. La clientèle adulte est passée de 11,000 en 1976-77 à 17,400 en 1977-1978 ; peut-on en conclure que l'éducation permanente a progressé d'autant?

L'impression générale qui se dégage du Livre blanc est que l'éducation permanente pourrait peut-être utiliser les mêmes corridors que l'enseignement régulier : ce serait tellement plus simple ainsi. Voyons quelques exemples : plus il y a d'adultes d'inscrits, plus l'éducation permanente est importante ; les adultes pourront avoir accès à un D.E.C. général et en même temps à la gratuité scolaire ; l'éducation permanente est associée à la scolarisation...

Il est à se demander si une telle approche ne risque pas de tuer les dynamismes qui existent dans certains cégeps. Accepter le concept d'éducation permanente :

- c'est accepter d'évaluer autrement que par des statistiques de clientèle ;
- c'est croire qu'une session de formation articulée à partir des besoins de la clientèle peut avoir plus de poids, à cause de sa profondeur, qu'un cours quelconque, même si ce dernier rejoint dix fois plus de monde ;
- c'est aussi croire qu'il vaut la peine de travailler avec un collectif d'une dizaine de personnes même si ça nous amène à sacrifier une intervention beaucoup plus superficielle auprès d'une cinquantaine de personnes ;
- c'est développer une structure d'accueil autre que la simple attente du client ;
- c'est assurer une présence participante dans le milieu ;
- c'est offrir un encadrement pédagogique et ainsi assurer de véritables activités de perfectionnement ;

— c'est se donner les outils nécessaires pour connaître l'expérience des adultes que l'on rejoint et aussi en tenir compte dans l'élaboration des programmes.

Le Livre blanc, par rapport à l'éducation permanente, nous apporte beaucoup plus de doutes et de questions que de réponses. L'encadrement qu'apporte le ministère contribuera-t-il à favoriser les dynamismes existants ou simplement à les tuer? Les changements au niveau du financement vont-ils permettre encore aux cégeps de développer une ouverture sur le milieu en offrant des services à la collectivité? Le ministère est-il prêt à encourager, en leur fournissant des ressources humaines et financières permanentes, les cégeps qui ont fait preuve

de créativité et de clairvoyance en prenant une option claire d'ouverture sur le milieu? Le ministère qui considère l'accessibilité au cégep comme un droit plutôt qu'un privilège, accepte-t-il de fournir les ressources nécessaires pour rejoindre les clientèles qui, à toutes fins utiles, n'attendent rien du cégep parce qu'elles le perçoivent uniquement comme une institution axée sur la préparation à l'Université et au marché du travail?

Hubert Fortin est responsable du service d'éducation populaire au Cégep de Limoilou. Louise Godbout Lemieux est responsable du service de formation sur mesure au Cégep de Limoilou.